

**Un restaurant scolaire à Vaires sur Marne (77) adopte DuPont™ Energain®, solution innovante en matière d'efficacité énergétique des bâtiments**



Photos © copyright COPREBAT

# DuPont™ **Energain®**

Le confort thermique d'une cantine scolaire est un des ingrédients-clés pour la détente des enfants lors de leur pause déjeuner. Pour répondre au mieux à l'appel d'offres de la Mairie de Vaires sur Marne, la société COPREBAT a proposé dès le départ DuPont™ Energain®, matériau à changement de phase, qui apporte de l'inertie thermique aux bâtiments à ossature légère.

Dans un souci d'innovation et un souhait d'aller au-delà des exigences de la Réglementation Thermique 2005, COPREBAT a identifié DuPont™ Energain® comme l'un des produits les plus performants du marché.

DuPont™ Energain®, installé ici sur l'ensemble des murs extérieurs du bâtiment, se substitue à un système de VMC double flux et apporte une inertie équivalente à un mur de béton d'environ 2-4 cm d'épaisseur alors qu'il s'agit d'une ossature bois avec un revêtement extérieur en polystyrène expansé.

Thierry Gonzalbes, Directeur Général de COPREBAT, explique: « Nous sommes dans une démarche constante d'innovation, dans la mesure où celle-ci bénéficie à l'amélioration énergétique de nos projets. En l'occurrence, DuPont™ Energain® répondait à cette volonté, tout en nous permettant de dépasser les exigences posées par la RT 2005 pour tendre vers les dispositions de la RT2012<sup>1</sup> que nous maîtrisons déjà par l'intégration de nouvelles solutions énergétiques. »

COPREBAT prouve à nouveau sa capacité à innover dans son domaine de compétences: les constructions industrialisées définitives. Depuis le 15 septembre dernier, les enfants bénéficient de ce confort thermique qui permet des économies d'énergie d'environ 35% en air conditionné ou ventilation et d'environ 15% en chauffage.

Les conditions d'exploitation du produit ont fait l'objet d'une étude préalable par un bureau d'études spécialisé en énergie et un bilan de consommation énergétique est prévu à terme (6 mois à un an).

Pour la Mairie, avoir abouti un chantier qui entre dans sa démarche volontaire d'améliorer les performances en termes de développement durable, est une réelle satisfaction. Monsieur Guillaume, adjoint au Maire, s'en félicite: « Nous lançons un certain nombre d'actions pour mettre la commune en adéquation avec les objectifs de notre contrat régional HQE. Ce chantier de restaurant scolaire en fait partie et nous sommes pleinement satisfaits d'avoir pu répondre à ces objectifs tout en respectant nos budgets. »

---

<sup>1</sup> La Réglementation Thermique 2012 (RT2012) a pour objectif que toutes les constructions neuves présentent, en moyenne, une consommation d'énergie primaire (avant transformation et transport) inférieure à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an contre 150 kWh/m<sup>2</sup>/an environ avec la RT2005.

# DuPont™ **Energain®**

## **Maître d'ouvrage**

Mairie de Vaires Sur Marne, bd de Lorraine, 77360 Vaires sur Marnes

## **Maître d'œuvre**

Agence Crea 2, 177 bd Marcel Cachin, 94130 Igny

## **Attributaire appel d'offres**

COPREBAT, Zone Industrielle, 45310 Patay 02, <http://www.coprebat.com>

## **Bureau d'études énergie**

Nobatek, Rue de Mirambeau, 64600 Anglet, <http://www.nobatek.com>

**DuPont Building Innovations**  
**DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.**  
**Rue Général Patton**  
**L-2984 Luxembourg**  
**E-mail: [energain@lux.dupont.com](mailto:energain@lux.dupont.com)**  
**Website: <http://www.energain.dupont.com>**

Les recommandations concernant les méthodes, l'utilisation des matériaux ainsi que les précisions concernant les types de construction sont basées sur l'expérience et les connaissances actuelles de DuPont. Elles sont données en toute bonne foi et destinées à servir d'informations aux architectes, entrepreneurs et fabricants. Nous vous recommandons néanmoins d'effectuer les tests nécessaires afin de vérifier que nos produits sont bien adaptés à l'utilisation prévue. Nous nous réservons le droit de modifier ces informations à tout moment en fonction des nouvelles connaissances ou expériences, étant donné qu'il nous est impossible de connaître d'avance toutes les variantes des conditions d'une utilisation finale. DuPont n'assume aucune responsabilité concernant l'utilisation des présentes informations. Par ailleurs, la présente publication ne saurait constituer une licence d'utilisation, pas plus qu'elle ne saurait être destinée à suggérer des moyens de violation de tous droits de brevets existants.